

#### **Atelier 4 – Quels sont les besoins à l'échelle du territoire pour la mise en œuvre des politiques biodiversités et eau ?**

L'AFB porte l'ambition d'une approche globale des trois milieux relatifs à la biodiversité (terrestres, aquatiques, marins et littoraux...).

A chaque échelle territoriale (administrative et biogéographique), les politiques relatives aux différents milieux font l'objet de concertations, de planifications, et de mises en œuvre spécifiques à ces milieux. En résumé et en simplifiant:

- Pour la biodiversité terrestre, la planification territoriale se décline dans le SRCE et la SRB, à l'échelle régionale, se discute au sein du CRB (ex CRTVB) et sa mise en œuvre est le fruit de multiples acteurs (services de l'état, établissements publics, gestionnaires d'espaces naturels, associations, collectivités...)
- Pour la biodiversité aquatique, la planification se décline dans le SDAGE et la SRB à l'échelle des bassins, se discute au sein du Comité de Bassin, dans lesquels interviennent notamment gestionnaires des milieux aquatiques et collectivités.
- Pour la biodiversité marine, des actions sont mises en œuvre par les services de l'état, établissements publics, associations, acteurs socio-économiques... au sein, notamment, des aires marines protégées et sur les sites du conservatoire du littoral. Dès lors qu'il s'agit de territorialiser les missions de l'AFB, et donc de fait, d'organiser et articuler ces échelles et opérateurs pour apporter une réponse globale, il convient de s'interroger en amont sur :
- Quels sont les besoins des acteurs du territoire ? De l'accès à la donnée, à l'expertise, à la recherche et développement, à l'accompagnement, évaluation ou coordination de politiques publiques, à l'animation du réseau et échanges de bonnes pratiques, au soutien technique, humain et financier... quelles sont les attentes prioritaires ?
- Comment l'ARB et ses partenaires peuvent-ils assurer un appui à l'ensemble de ces acteurs ?
- Comment valoriser au mieux les compétences et initiatives locales dans une approche qui ne soit pas que descendante ?
- Comment articuler les niveaux nationaux et territoriaux des missions de de l'AFB et de l'ARB ? Celles-ci se partagent entre différents acteurs et à différentes échelles de territoire, comment donc articuler ses compétences et ressources dans un souci d'efficience et de lisibilité ?
- Comment organiser la cohérence entre les différents schémas stratégiques (Schéma d'aménagement régional, Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, Schéma régional de cohérence écologique ..., et Plan d'action pour le milieu marin), sur un plan juridique et sur un plan pratique ?
- Quelles évolutions nécessaires en matière de gouvernance notamment celle sur la mer et le littoral qui se structure, celle sur la biodiversité qui se formalise avec le projet de loi en cours d'examen et les CRB, et les tendances d'évolution de celle de l'eau.

Comment traiter le cas particulier des aires protégées ? Les espaces naturels protégés (ENP) sont des outils privilégiés pour la préservation de la biodiversité. De nature diverses (PN, PNM, RNN, RNR, ENS, terrains du conservatoire ou des CREN...) ils ont à la fois structuré les politiques de préservation et développé des outils de savoir-faire à travers une professionnalisation croissante. Cette expérience amène 2 questions dans le cadre de la création de l'AFB :

- Quelle continuité de la gouvernance des ENP (encadrement, financement, lien avec les comités de suivis de différentes sortes), de l'appui (réseaux techniques de professionnels, fonction de tête de réseaux, forum d'échanges régionaux, thématiques : AMP,...) et des services (centre de ressources, formation...) développés depuis des années ?
- Comment les acquis et l'expérience des ENP sont mis au service de la préservation de la biodiversité dite ordinaire qui est un des objectifs de l'ARB ?

Ces questions sont là pour alimenter la réflexion et amorcer les échanges, elles ne constituent en aucun cas une limite au champ qui pourra être investigué par le groupe.

Il conviendra de s'interroger sur l'axe « mise en œuvre des politiques biodiversité et eau », et non pas celui de l'organisation régaliennne de l'AFB sur les territoires, tout en gardant en mémoire que les équipes de terrain en charge de la police mettront aussi en œuvre des compétences en matière d'expertise et de connaissance et donc de fait, ces agents interagiront eux aussi avec les autres opérateurs. Il sera aussi important de bien intégrer les deux approches pour les rendre cohérentes et en termes de communication auprès des acteurs et du grand public. La réflexion conduite s'inscrira dans le cadre de la réforme institutionnelle en cours.

Pour la Guadeloupe, il conviendra de prendre en considération les spécificités dépendantes du territoire et des organisations en place.